



**Communiqué de presse  
Luxembourg, le 14 mars 2019**

## **Le système de contrôle des produits biologiques s'est amélioré, mais davantage peut être fait, selon la Cour des comptes européenne**

**Même si le système de contrôle des produits biologiques dans l'Union européenne s'est amélioré ces dernières années, certains défis restent à relever, d'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Les auditeurs estiment que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour remédier aux faiblesses qui subsistent dans les États membres ainsi que pour assurer la surveillance des importations et la traçabilité des produits.**

Les prix que les consommateurs paient pour les produits porteurs du label biologique de l'UE sont parfois nettement supérieurs à ceux des produits conventionnels. La grande majorité des marchandises et denrées biologiques consommées dans l'Union y sont produites.

Il n'existe aucun test scientifique permettant de déterminer si un produit est biologique. Un système de contrôle solide, qui couvre toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, des producteurs aux fabricants, importateurs et distributeurs de denrées alimentaires, est par conséquent indispensable pour donner aux consommateurs l'assurance que les produits biologiques qu'ils achètent le sont réellement. La Commission européenne joue un rôle central dans la surveillance du système de contrôle.

Le secteur biologique de l'UE a connu un développement rapide au cours des dernières années. Les auditeurs ont assuré le suivi de leur précédent rapport de 2012 et ont examiné si le système de contrôle de l'UE en matière de production, de transformation, de distribution et d'importation des produits biologiques offre à présent davantage de garanties aux consommateurs. Outre le suivi des six États membres visités préalablement, des visites d'audit ont été effectuées dans d'autres États de l'Union, à savoir en Bulgarie et en Tchéquie.

Les auditeurs ont constaté que le système de contrôle s'était amélioré et que les recommandations formulées antérieurement avaient généralement été suivies d'effet. Les États membres audités précédemment ont pris des mesures pour améliorer leurs systèmes de contrôle, et la Commission a repris ses propres visites d'audit dans les États membres et a, à ce jour, visité la plupart d'entre eux. Toutefois, un certain nombre de faiblesses subsistent,

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.*

*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## **ECA Press**

**Mark Rogerson – Porte-parole**

**T: (+352) 4398 47063**

**M: (+352) 691 55 30 63**

**Damijan Fišer – Attaché de presse**

**T: (+352) 4398 45410**

**M: (+352) 621 55 22 24**

**12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg**

**E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)**

**@EUAuditors**

**[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)**

l'application des mesures d'exécution visant à sanctionner les manquements n'a pas été harmonisée dans l'ensemble de l'UE, et les autorités et organismes de contrôle des États membres ont parfois tardé à communiquer les cas de non-conformité.

*«Lorsqu'ils achètent des produits biologiques, les consommateurs s'attendent à ce que les règles en matière de production biologique aient été appliquées à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, que les produits proviennent de l'UE ou qu'ils soient importés», a déclaré **M. Nikolaos Milionis, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.** «La Commission devrait collaborer avec les États membres en vue de remédier aux faiblesses résiduelles et de rendre le système de contrôle aussi efficace que possible – ceci s'avère essentiel pour préserver la confiance des consommateurs dans le label biologique de l'UE.»*

Cet audit a porté plus largement sur les régimes d'importation. En 2018, l'UE a importé des produits biologiques de plus de 100 pays tiers. Les auditeurs ont constaté que la Commission a commencé à effectuer des visites auprès des organismes de contrôle dans les pays exportateurs de produits biologiques vers l'UE. Ils ont en outre mis au jour des faiblesses dans les contrôles opérés par les États membres sur les lots entrants et ont observé que, dans certains États membres, les vérifications réalisées par les organismes de contrôle sur les importateurs étaient encore incomplètes.

Les auditeurs ont procédé à un exercice de traçabilité sur les produits biologiques. Malgré des améliorations au cours des dernières années, notamment dans l'UE, ils ont constaté qu'il n'était pas possible de remonter jusqu'au producteur agricole pour de nombreux produits, tandis qu'il a fallu plus de trois mois pour remonter la filière de production de certains autres.

Les auditeurs recommandent à la Commission:

- de remédier aux faiblesses qui subsistent dans les systèmes de contrôle des États membres et dans la communication des informations;
- d'améliorer la surveillance des importations, notamment en renforçant la coopération avec les organismes d'accréditation et avec les autorités compétentes d'autres grands marchés d'importation;
- de procéder à des contrôles de traçabilité plus complets en ce qui concerne les produits biologiques.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

Le rapport spécial n° 4/2019 intitulé «Même si le système de contrôle des produits biologiques s'est amélioré, certains défis restent à relever» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).

Ce rapport est consacré à un audit de suivi du rapport spécial n° 9/2012 de la Cour intitulé «Audit du système de contrôle de la production, de la transformation, de la distribution et de l'importation de produits biologiques», dans le cadre duquel les auditeurs se sont rendus en Allemagne, en Irlande, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des

recommandations formulées par les auditeurs dans leurs rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité des travaux de la Cour pour les citoyens de l'UE.